



**Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances (BRICKS)**  
Sahel and West Africa Program in support of the Great Green Wall Initiative (SAWAP)

**Appel à projets en vue de subventionner les meilleures innovations régionales pour la conception d'outils d'information et de communication**



BENIN  
BURKINA FASO  
TCHAD  
ETHIOPIE  
GHANA  
MALI



MAURITANIE  
NIGER  
NIGERIA  
SENEGAL  
SOUDAN  
TOGO

Juillet 2015



## **1. PRESENTATION DU BRICKS**

- 1.1 Contexte
- 1.2 Objectifs du BRICKS
- 1.3 Mise en œuvre du BRICKS
- 1.4 Composantes d'intervention

## **2. OBJECTIF DE L'APPEL**

## **3. CRITERES D'ELIGIBILITE**

- 3.1 Porteurs de projets éligibles : qui peut présenter une demande de subvention ?
- 3.2 Thématiques éligibles et types d'intervention recherchés
- 3.3 Montant de la subvention

## **4. PRESENTATION DU DOSSIER**

- 4.1 Soumission des notes conceptuelles
- 4.2 Soumission des projets

## **5. PROCEDURE DE SELECTION**

## **6. COMMENT SOUMETRE UN DOSSIER**

## **7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROJETS**

## **1. PRESENTATION DU BRICKS**

### **1.1 Contexte**

La Banque Mondiale et le FEM financent un programme Sahel et l'Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel (SAWAP) dans douze pays subsahariens (Bénin, Burkina Faso, Tchad, Ethiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Togo). L'objectif du SAWAP consiste à étendre la gestion durable des terres et des ressources en eau dans des zones ciblées et dans des zones climatiques vulnérables en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Grâce à ce programme, la Banque Mondiale apporte un appui à ces pays afin de leur assurer davantage de moyens de subsistance tout en protégeant les richesses naturelles, compte tenu des variations et des changements climatiques.

Le SAWAP contribue également au projet TerrAfrica financé et en cours d'exécution par la Banque Mondiale et le NEPAD-UA.

C'est dans cette dynamique qu'a été lancé le projet «Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances (Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services (BRICKS))». D'une durée de six ans, ce projet constitue la composante régionale du SAWAP.

### **1.2 Objectifs du BRICKS**

L'objectif de développement du BRICKS est d'améliorer l'accès aux meilleures pratiques et aux informations de suivi contenues dans le portefeuille du SAWAP sur la gestion intégrée des ressources naturelles, des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Il fournira un appui en suivi-évaluation et des possibilités de partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les douze projets financés par la Banque, tout en augmentant la capacité des centres d'excellence régionaux (le CILSS, l'OSS, l'UICN) à agir en partenariat avec les pays.

### **1.3 Mise en œuvre du BRICKS**

Le projet BRICKS est mis en œuvre par trois organisations régionales reconnues comme centres d'excellence. Il s'agit du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et du Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Le CILSS assure la coordination régionale et est aussi chargé de la gestion et de la diffusion des connaissances (composantes 1 et 3), et du suivi-évaluation de l'ensemble des activités et résultats attendus du projet. Quant à l'OSS, elle est chargée des applications géo-spatiales et du suivi-évaluation du portefeuille de projets SAWAP (composante 2) tandis que l'UICN est chef de file dans les domaines de la biodiversité, des stratégies de mise en réseau et de communication.

### **1.4 Composantes d'intervention**

Afin d'atteindre les résultats escomptés, le BRICKS est structuré autour de trois principales composantes opérationnelles :

### ***Composante 1 : Gestion des connaissances***

Ce premier volet technique vise à assurer un échange régulier des connaissances techniques et opérationnelles grâce à un centre d'enseignement régional qui établit un réseau entre les institutions et les personnes qui exécutent les opérations d'investissement des douze pays. Ce volet est coordonné par le CILSS.

### ***Composante 2 : Suivi et évaluation***

Ce volet porte, d'une part, sur le déploiement et le renforcement des capacités sur les nouveaux outils de suivi des procédures et des impacts découlant du portefeuille des projets aussi bien pour le niveau national que régional, et d'autre part, sur le suivi régulier du programme SAWAP par rapport à une série d'indicateurs thématiques et de processus. La coordination de la mise en œuvre de cet autre important volet incombe à l'OSS.

### ***Composante 3 : Gestion du projet***

La dernière composante est dédiée à la gestion du projet en appui à une prise de décision régionale efficace et effective. La coordination est assurée par le CILSS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 1ère composante « Gestion des connaissances », le CILSS, en collaboration avec l'OSS et l'UICN, lance un appel à propositions pour une sélection des meilleures innovations dans le domaine de la GRN/CC.

## **2. OBJECTIF DE L'APPEL A PROJETS**

Cet appel à proposition a pour objectif d'inciter les différents acteurs œuvrant dans la lutte contre la dégradation des ressources naturelles et les changements climatiques (GRN/CC) à soumettre des propositions en vue de subventionner les meilleures innovations régionales pour la conception d'outils d'information et de communication.

## **3. CRITERES D'ELIGIBILITE**

### **3.1 Porteurs de projets éligibles : qui peut présenter une demande de subvention ?**

Les porteurs de projets éligibles doivent être ressortissants des 12 pays du Programme SAWAP que sont le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad et le Togo.

Ces porteurs peuvent être une organisation de producteurs, une collectivité territoriale (communes notamment), une association, une structure privée ou de la société civile.

### **3.2 Thématiques éligibles et types d'intervention recherchés**

Le BRICKS privilégiera les initiatives qui seront les plus pertinentes par rapport à ses objectifs, notamment celles qui :

- ✓ contribuent effectivement à la restauration et/ou à la lutte contre la dégradation des terres ;
- ✓ peuvent être appropriées par les populations locales et qui ont un rapport « coût/bénéfice » optimal ;
- ✓ contribuent au développement local et à l'amélioration des revenus des habitants en prenant en compte le genre ;

- ✓ permettent aux populations de mieux faire face à la variabilité climatique ;
- ✓ contribuent à la gestion rationnelle de l'eau agricole et potable ;
- ✓ contribuent à la gestion et la valorisation des déchets agricoles et animaux ;
- ✓ génèrent des bénéfices pour l'environnement mondial.

Par ailleurs, le BRICKS attachera une attention particulière à ce que les actions envisagées s'inscrivent durablement dans l'économie locale et visent à sécuriser et à améliorer les revenus que les populations rurales tirent de l'exploitation des ressources naturelles tout en améliorant la durabilité des modes de gestion des terres et de l'eau, tout en renforçant la cohésion sociale.

Les principaux thèmes d'intervention à considérer sont les suivants :

- ✓ Conservation des eaux, restauration et gestion durable des sols en agriculture ;
- ✓ Récupérations des terres salines et/ou dégradées ;
- ✓ Lutte contre l'ensablement/envasement et protection des berges des cours d'eau ;
- ✓ Aménagement et gestion des ressources pastorales ;
- ✓ Gestion des déchets agricoles et animaux et promotion de l'assainissement écologique
- ✓ Aménagements hydro-agricoles et gestion intégrée de bassins-versants locaux et transfrontaliers ;
- ✓ Gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ Gestion des déchets urbains et des usines (ordure, eaux usées, ...) et agriculture urbaine et péri-urbaine ;
- ✓ Aménagement et gestion participative des ressources forestières (régénération naturelle assistée, agroforesterie, etc.) ;
- ✓ Plantations forestières à base d'espèces à haute valeur économique ;
- ✓ Promotion des énergies alternatives, éco-compatibles ;
- ✓ GDT et adaptation à la variabilité et au changement climatique (vulnérabilité-population et climat).

### **3.3 Montant de la subvention**

Le montant total de la subvention est de 200 000 dollars US. La subvention sollicitée pour chaque projet doit être comprise entre dix mille (10 000) et quinze mille (15 000) dollars US.

## **4. PRESENTATION DU DOSSIER**

### **4.1 Soumission des notes conceptuelles**

Les notes conceptuelles des initiatives seront envoyées au CILSS par courrier, courriel ou tout autre moyen. La qualité des projets soumis constituera le critère prioritaire d'analyse des projets reçus.

### **4.2 Soumission des projets**

Les propositions dont les notes conceptuelles auront été présélectionnées devront être finalisées par leurs porteurs suivant un canevas type fourni par le CILSS.

L'élaboration de ces dossiers pourra se faire au besoin avec l'appui d'une personne ressource après l'accord préalable du CILSS pour la formulation de la proposition détaillée. Sa prise en charge sera assurée par le CILSS sur les fonds du projet.

Il est demandé aux porteurs de projet de :

- ✓ soumettre leur demande en français. Les dossiers pourront éventuellement être reçus également en langue anglaise ou portugaise ;
- ✓ présenter leurs demandes aussi soigneusement et clairement que possible afin d'en faciliter l'évaluation, d'être précis et de fournir suffisamment de détails ;
- ✓ numéroter les pages du dossier ;
- ✓ respecter les canevas proposés et suivre l'ordre mentionné dans chacune des parties ;
- ✓ soumettre la demande en version papier (un original et trois copies) et en format électronique (document Word, Times New Roman, taille 12, sur CD-Rom ou clef USB).

La durée du projet sera de 2 ans maximum.

## **5. PROCEDURE DE SELECTION**

L'examen et la sélection des projets s'effectueront en deux étapes :

### ✓ **Etape 1: Examen et analyse préliminaires des notes conceptuelles**

Cette première analyse sera réalisée par le comité régional de sélection (CRS). Ce comité est composé des trois agences d'exécution (CILSS, OSS, UICN), de deux représentants des 12 pays SAWAP concernés, d'un représentant de TerrAfrica et toute personne ressource ou structure dont la présence sera jugée nécessaire. Les membres de ce comité recevront les dossiers par voie électronique et donneront des avis motivés qui seront compilés par le CILSS. La Banque Mondiale assistera aux travaux à titre d'observateur.

Les membres du CRS ne sont pas admis à soumissionner pour éviter qu'ils soient juge et partie. A l'issue de cette analyse, les meilleures notes conceptuelles seront retenues et les porteurs recevront une notification pour développer leurs projets. )

### ✓ **Etape 2 : Examen et sélection**

Les dossiers complets de projet feront l'objet d'une sélection par le CRS. Le Comité adoptera une grille d'analyse et de sélection sur la base d'une proposition du CILSS. Au cours du processus de sélection, des compléments d'informations pourront être demandés aux porteurs.

Les principaux critères de sélection sont :

- la qualité du soumissionnaire ;
- la pertinence du projet ;
- la faisabilité du projet ;
- la durabilité et la répliquabilité.

10 à 15 projets seront retenus en fonction des montants proposés.

## **6. COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER**

La note conceptuelle de l'initiative et les dossiers complets de projet peuvent être envoyés par courrier recommandé, par les services express ou remis en main propre à l'adresse suivante :

**Secrétariat Exécutif du CILSS**  
**Sis Ouaga 2000, Porte N° 2754**  
**Boulevard Moammar Khaddafi**  
**03 BP 7049 OUAGADOU 03**  
**Tél : 00 (226) 25 37 41 25/26 ; 25 49 96 00**

BURKINA FASO

Ils pourront être également envoyés par courrier électronique l'adresse suivante :

[sandrine.ouattara@cilss.bf](mailto:sandrine.ouattara@cilss.bf)

## **7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROJETS**

La date limite de réception des dossiers est fixée **au 31 octobre 2015 à 15 heures 30 minutes (TU)**. Toute demande reçue après la date limite sera automatiquement éliminée.